

Médecins généralistes

Pédiatres

Pharmaciens

Sages-femmes

TOUS ACTEURS DE LA VACCINATION

pour protéger la population.



CALENDRIER VACCINAL SIMPLIFIÉ À PORTÉE DE MAIN

sanofi

VACCINATIONS OBLIGATOIRES ET RECOMMANDÉES EN POPULATION GÉNÉRALE¹⁻²



Vaccinations obligatoires	GROSSESSE	2 À 11 MOIS	12 À 18 MOIS	6 ANS	11 À 18 ANS	25 ANS	45 ANS	65 ANS ET PLUS
Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite, Coqueluche				1 dose T	1 dose entre 11 et 14 ans R	1 dose si le dernier rappel R de dTcaP < 5 ans	1 dose [§] R	1 dose à 65 ans [§] puis R 1 dose tous les 10 ans [§]
Hépatite B		1 dose à 2, 4 et 11 mois H						
<i>Haemophilus influenzae b</i>								
Pneumocoque		1 dose à 2, 4 et 11 mois						
Méningites à méningocoque		Méningocoque ACWY* 1 dose à 6 mois Méningocoque B* 1 dose à 3 mois 1 dose à 5 mois	Méningocoque ACWY* M 1 dose à 12 mois Méningocoque B* 1 dose à 12 mois		Méningocoque ACWY** M 1 dose entre 11 et 14 ans			
ROR			1 dose à 12 mois 1 dose entre 16 et 18 mois					
Coqueluche	1 dose à chaque grossesse [§] R							
Rotavirus		1 dose à 2 et à 3 mois OU selon le vaccin 1 dose à 2, 3 et 4 mois						
HPV					1 dose entre 11 et 14 ans 1 dose 5 à 13 mois après la 1 ^{ère} dose			
Grippe	1 dose V							1 dose annuelle V
COVID-19	1 dose							1 dose annuelle à l'automne
Zona								1 dose puis 1 dose 2 mois après la 1 ^{ère} dose

*Ces vaccinations seront obligatoires à compter du 1^{er} janvier 2025.³ **Co-administration possible avec Repevax[®] et le vaccin HPV. #Au 2nd trimestre et de préférence entre la 20^{ème} et la 36^{ème} semaine d'aménorrhée (SA).

§En cas d'indisponibilité du vaccin, les rappels dTPolio qui étaient réalisés chez l'adulte avec le vaccin Revaxis[®] devront être réalisés avec des vaccins dTcaP.

IMMUNISATION PASSIVE contre le VRS pour protéger tous les nourrissons au cours de leur 1^{ère} saison de circulation du VRS## : 1 dose 

##Beyfortus[®] est également indiqué chez les enfants jusqu'à l'âge de 24 mois qui demeurent vulnérables à une infection sévère due au VRS au cours de leur deuxième saison de circulation du VRS (voir rubrique 5.1 du Résumé des Caractéristiques du Produit). La dose recommandée est une dose unique de 200 mg administrée en deux injections intramusculaires (2 x 100 mg).

VACCINATIONS DE RATTRAPAGE¹⁻²

	ENTRE 12 ET 18 MOIS	6 À 18 ANS RÉVOLUS	18 À 24 ANS RÉVOLUS	25 À 45 ANS RÉVOLUS	PERSONNES NÉES DEPUIS 1980
Méningites à méningocoque		Méningocoque ACWY M 1 dose entre 15 et 24 ans			
ROR		1 dose entre 6 et 18 ans révolus 1 dose supplémentaire 1 mois + tard si pas de vaccin antérieur		1 dose chez les femmes non vaccinées en âge de procréer	2 doses avec 1 mois d'intervalle
HPV		De 15 à 19 ans révolus 1 dose · 1 dose à 2 mois · 1 dose à 6 mois			
Coqueluche acellulaire				1 dose jusqu'à 39 ans révolus en l'absence d'une dose de rappel à 25 ans R	
Hépatite B	1 dose 1 dose 1 mois après la 1 ^{ère} dose 1 dose 6 mois + tard	De 11 à 15 ans révolus 1 dose entre 11 et 15 ans 1 dose 6 mois + tard			

H :: Hexyon[®]

T :: Tetravac[®]
-ACELLULAIRE

R :: Repevax[®]

B :: Beyfortus[®]
(nirsevimab)

V :: VaxigripTetra[®]

M :: MenQuadfi[®]

1. Santé.Gouv.fr. Calendrier vaccinal en vigueur. Avril 2024 (consulté 06/2024). 2. HAS. Juin 2024. Stratégie de vaccination contre les IIM (consulté en 06/2024). 3. Légifrance. Décret n° 2024-694 du 5 juillet 2024 relatif à l'obligation vaccinale contre les méningocoques de type B et ACWY.

Pour en savoir plus, scannez le QR Code et accédez au calendrier vaccinal en vigueur



Beyfortus®, solution injectable en seringue préremplie, est indiqué pour la prévention des infections des voies respiratoires inférieures dues au Virus Respiratoire Syncytial (VRS) :

- chez les nouveau-nés et les nourrissons au cours de leur première saison de circulation du VRS,
- chez les enfants jusqu'à l'âge de 24 mois qui demeurent vulnérables à une infection sévère due au VRS au cours de leur deuxième saison de circulation du VRS (voir rubrique 5.1 du Résumé des Caractéristiques du Produit).¹

Beyfortus® doit être utilisé conformément aux recommandations officielles en vigueur.

Le VRS est un virus fréquent qui peut infecter tous les jeunes enfants :



Une dose unique en intramusculaire en fonction du mois de naissance :

Beyfortus® offre une durée de protection d'au moins 5 mois, correspondant à la durée classique d'une saison de circulation du VRS.¹

Beyfortus® doit être administré avant la saison de circulation du VRS ou dès la naissance chez les nourrissons nés au cours de la saison d'épidémie à VRS.¹

Nourrisson né avant la saison :
une injection juste avant le début de la saison



Nourrisson né pendant la saison :
une injection dès que possible après la naissance

Injection en **MÉDECINE DE VILLE** lors des rendez-vous mensuels systématiques prévus dans le cadre du suivi du nourrisson ou lors de visites supplémentaires.

Injection en **priorité en MATERNITÉ** sinon en MÉDECINE DE VILLE

MARS | AVRIL | MAI | JUIN | JUIL | AOÛT | SEPT | OCT | NOV | DEC | JANV | FÉV | MARS

Les pédiatres, les médecins généralistes, les sages-femmes et les infirmières sont habilités à administrer Beyfortus®.⁵ Cette liste est non exhaustive.



Pour consulter **les informations pratiques du produit et notamment la posologie**, consultez le **Bon Usage de Beyfortus®** en scannant ce QR code.

1. Résumé des Caractéristiques du Produit Beyfortus® en vigueur.
2. Santé Publique France. Épidémie de bronchiolite en France : rappel des recommandations de prévention et de prise en charge (consulté en 07/2024).
3. Demont C, et al. Economic and disease burden of RSV-associated hospitalizations in young children in France, from 2010 through 2018. *BMC Infect Dis.* 2021;21(1):730.
4. INSEE. Les naissances par mois en 2021 et 2022. Octobre 2022 (consulté en 07/2024).
5. Légifrance. Décret n°2023-878 du 14 septembre 2023 modifiant la liste des classes thérapeutiques ou médicaments autorisés aux sages-femmes pour leur usage professionnel ou leur prescription auprès des nouveau-nés. Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048074498> (consulté en 07/2024).

PHARMACIENS

Depuis le 10 août 2023, les pharmaciens peuvent **prescrire et administrer les vaccins de l'ensemble du calendrier vaccinal chez les personnes de 11 ans et plus.**¹

3
types

de vaccinations
sont donc
réalisables¹ :

- celles issues des recommandations générales,
- celles issues des recommandations de rattrapage,
- celles issues des recommandations particulières et/ou pour les professionnels.

Les exceptions n'entrant pas dans le champ d'application des compétences vaccinales des pharmaciens^{1,2} :

- La vaccination liée aux voyages et séjours à l'étranger.
- Les vaccins vivants atténués chez les personnes immunodéprimées ne peuvent pas être prescrits mais peuvent être administrés s'ils sont prescrits par un médecin : *zona, ROR, varicelle, fièvre jaune, BCG.*

Les objectifs de cette extension :



Simplifier le parcours vaccinal des patients, rendant le processus plus accessible et moins contraignant.¹



Multiplier les occasions de proposer la vaccination, en diversifiant les lieux et moments où les vaccins peuvent être prescrits et administrés.¹



Augmenter la couverture vaccinale, en France, en s'assurant que davantage de personnes soient vaccinées contre diverses maladies.¹



Pour en savoir plus sur les compétences vaccinales des pharmaciens, rendez-vous sur la page Sanofi Campus « *le pharmacien proactif* » en flashant ce QR Code.

1. Haute Autorité de Santé. Élargir les compétences de trois professions de santé pour faciliter la vaccination. Janvier 2022. Disponible sur : https://www.has-sante.fr/jcms/p_3312582/fr/elargir-les-competences-de-trois-professions-de-sante-pour-faciliter-la-vaccination- (consulté en 07/2024).

2. LegiFrance. Décret n° 2023-736 du 8 août 2023 relatif aux compétences vaccinales des infirmiers, des pharmaciens d'officine, des infirmiers et des pharmaciens exerçant au sein des pharmacies à usage intérieur, des professionnels de santé exerçant au sein des laboratoires de biologie médicale et des étudiants en troisième cycle des études pharmaceutiques (consulté en 07/2024).

SAGES-FEMMES

Les sages-femmes sont désormais autorisées à **prescrire et administrer les vaccins de l'ensemble du calendrier vaccinal** selon les recommandations en vigueur¹, à l'exception des **vaccins vivants atténués chez les personnes immunodéprimées**, qui reste une compétence réservée aux médecins.^{2,3}



Au-delà des vaccinations, depuis le 14 septembre 2023, les sages-femmes peuvent **prescrire et administrer aux nourrissons un traitement préventif des infections des voies respiratoires inférieures (bronchiolites) à Virus Respiratoire Syncytial (VRS)**.⁴

Quelle population est éligible à l'immunisation par les sages-femmes ?

L'ensemble de la population.⁵ Plus précisément² :

- Toutes les personnes ciblées par les recommandations du calendrier vaccinal en vigueur,
- toutes les personnes ciblées ou non par les recommandations vaccinales contre la grippe saisonnière.



Pour en savoir plus sur **les compétences vaccinales des sages-femmes**, scannez le QR Code et accédez au **guide immunisation**.

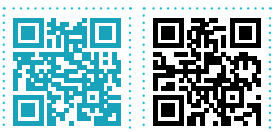
1. Ministère de la Santé et de la Prévention. Calendrier vaccinal 2024. Avril 2024 (consulté en 07/2024). 2. Article 2, Arrêté du 8 août 2023 fixant la liste des vaccins que certains professionnels de santé et étudiants sont autorisés à prescrire ou administrer et la liste des personnes pouvant en bénéficier en application des articles L. 4311-1, L. 4151-2, L. 5125-1-1 A, L. 5126-1, L. 6212-3 et L. 6153-5 du code de la santé publique (consulté en 07/2024). 3. Vidal. Infirmiers, pharmaciens, sages-femmes et étudiants : le point sur les nouvelles compétences vaccinales. 5 septembre 2023 (consulté en 07/2024). 4. Décret n° 2023-878 du 14 septembre 2023 modifiant la liste des classes thérapeutiques ou médicaments autorisés aux sages-femmes pour leur usage professionnel ou leur prescription auprès des nouveau-nés figurant dans le tableau II de l'annexe 41-4 du code de la santé publique. 5. Conseil National de l'Ordre des Sages-Femmes. Extension des compétences vaccinales des sages-femmes à l'ensemble de la population. Août 2023 (consulté en 07/2024).

HEXYON®

INDICATION¹

Hexyon® (D-T-Polio-Ca-Hib-HepB) est indiqué chez le nourrisson, à partir de l'âge de 6 semaines pour la primovaccination et la vaccination de rappel contre la diphtérie, le tétanos, la coqueluche, l'hépatite B, la poliomyélite et les maladies invasives à *Haemophilus influenzae* type b (Hib). L'utilisation de ce vaccin doit se faire conformément aux recommandations officielles.

Consultez
le Bon
Usage



Consultez
le RCP

VAXIGRIPTETRA®

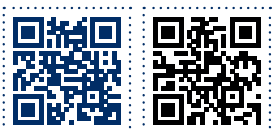
INDICATION³

Vaxigriptetra® est indiqué pour la prévention de la grippe causée par les deux sous-types viraux de la grippe A et les deux types viraux de la grippe B contenus dans le vaccin pour :

- L'immunisation active des adultes, incluant les femmes enceintes, et des enfants à partir de l'âge de 6 mois.
- La protection passive des nourrissons âgés de moins de 6 mois et néés de femmes vaccinées pendant leur grossesse.

Ce vaccin doit être utilisé sur la base des recommandations officielles.

Consultez
le Bon
Usage



Consultez
le RCP

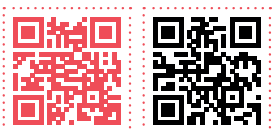
TETRAVAC®

INDICATION⁵

Tetravac-Acellulaire® (DTCaP) est indiqué dans la prévention conjointe de la diphtérie, du tétanos, de la coqueluche et de la poliomyélite :

- En primovaccination chez les nourrissons à partir de l'âge de 2 mois.
- En rappel à l'âge de 11 mois.
- En rappel à l'âge de 6 ans.
- En rappel entre 11 et 13 ans pour les enfants n'ayant pas reçu à l'âge de 6 ans de vaccin comportant la valence coquelucheuse à concentration normale (Ca).

Consultez
le Bon
Usage



Consultez
le RCP

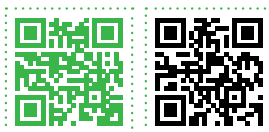
MENQUADFI®

INDICATION²

MenQuadfi® est indiqué pour l'immunisation active des sujets à partir de 12 mois contre les infections invasives à méningocoques dues aux *Neisseria meningitidis* des groupes A, C, W et Y.

Ce vaccin doit être utilisé selon les recommandations officielles en vigueur.

Consultez
le Bon
Usage



Consultez
le RCP

REPEVAX®

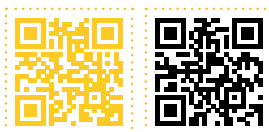
INDICATION⁴

Repevax® (dTcaP) est indiqué pour :

- L'immunisation active contre la diphtérie, le tétanos, la coqueluche et la poliomyélite chez les sujets à partir de l'âge de 3 ans en rappel après primovaccination.
- La protection passive du nourrisson contre la coqueluche suite à la vaccination de la femme enceinte.

L'utilisation de ce vaccin doit être définie sur la base des recommandations officielles.

Consultez
le Bon
Usage



Consultez
le RCP

BEYFORTUS®

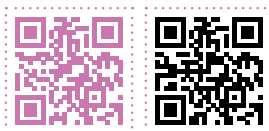
INDICATION⁶

Beyfortus®, solution injectable en seringue préremplie, est indiqué pour la prévention des infections des voies respiratoires inférieures dues au Virus Respiratoire Syncytial (VRS) :

- Chez les nouveau-nés et les nourrissons au cours de leur première saison de circulation du VRS,
- chez les enfants jusqu'à l'âge de 24 mois qui demeurent vulnérables à une infection sévère due au VRS au cours de leur deuxième saison de circulation du VRS (voir rubrique 5.1 du Résumé des Caractéristiques du Produit).

Beyfortus® doit être utilisé sur la base des recommandations officielles.

Consultez
le Bon
Usage



Consultez
le RCP

1. RCP Hexyon® en vigueur 2. RCP Menquadfi® en vigueur. 3. RCP Vaxigriptetra® en vigueur. 4. RCP Repevax® en vigueur. 5. RCP Tétravac® en vigueur. 6. RCP Beyfortus® en vigueur.

RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES

Des recommandations spécifiques existent pour différents types de profils¹ :



Personne immunodéprimée ou asplénique



Femme enceinte



Nourrissons prématurés



Statut vaccinal inconnu, incomplet ou incomplètement connu



En milieu professionnel



Voyageurs



Migrants primo-arrivants



Pathologies chroniques



Obésité



Personne en contact avec des personnes à risque



Enfants jusqu'à 2 ans en Guyane et à Mayotte



Personnes âgées

Il existe des recommandations particulières pour les personnes à risque pour la grippe¹ :

- Les femmes enceintes, quel que soit le trimestre de la grossesse,
- les personnes, y compris les enfants à partir de l'âge de 6 mois, atteintes de pathologies,
- les personnes obèses avec un indice de masse corporelle ≥ 40 kg/m², sans pathologie associée ou atteintes d'une pathologie,
- les personnes séjournant dans un établissement de soins de suite ainsi que dans un établissement médico-social d'hébergement quel que soit leur âge,
- l'entourage des nourrissons de moins de 6 mois présentant des facteurs de risque de grippe grave.

Vaccination antigrippale des enfants sans comorbidités² :

La vaccination peut être proposée chaque année à tous les enfants âgés de 2 à 17 ans révolus. Les trois vaccins antigrippaux qui disposent d'une autorisation de mise sur le marché (AMM) chez l'enfant et qui sont disponibles en France, peuvent être utilisés.



Pour en savoir plus, scannez le QR Code et accédez au calendrier vaccinal en vigueur

1. Calendrier vaccinal en vigueur : <https://sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/vaccination/calendrier-vaccinal> (consulté en 07/2024). 2. HAS. Grippe : ouvrir la vaccination à l'ensemble des enfants âgés de 2 à 17 ans. Février 2023. Disponible sur : https://www.has-sante.fr/jcms/p_3411156/fr/grippe-ouvrir-la-vaccination-a-l-ensemble-des-enfants-ages-de-2-a-17-ans (consulté en 07/2024).

Hexyon®

Vaccin diphtérique, tétanique, coquelucheux (acellulaire, multicomposé), de l'hépatite B (ADNr), poliomyélitique (inactivé) et conjugué de l'*Haemophilus influenzae* type B (absorbé).

INDICATION⁴

Hexyon® (D-T-Ca-Polio-Hib-HepB) est indiqué chez le nourrisson, à partir de l'âge de 6 semaines pour la primovaccination et la vaccination de rappel contre la diphtérie, le tétanos, la coqueluche, l'hépatite B, la poliomyélite et les maladies invasives à *Haemophilus influenzae* type b (Hib).

L'utilisation de ce vaccin doit se faire conformément aux recommandations officielles.

Hexyon® doit être utilisé selon le calendrier vaccinal français : 3 doses à 2, 4 et 11 mois.⁵

CONTRE-INDICATIONS⁴

- Antécédent de réaction anaphylactique après une précédente administration d'Hexyon®.
- Hypersensibilité à l'un des substances actives, à l'un des excipients ou aux résidus à l'état de traces ou à un vaccin coquelucheux ou DTaP-Hib-HepB.
- Encéphalopathie d'étiologie inconnue, survenue dans les 7 jours suivant une vaccination antérieure par un vaccin contenant la valence coqueluche.
- Troubles neurologiques non contrôlés.

DONNÉES DE TOLÉRANCE⁴

Effets indésirables les plus fréquemment rapportés (≥ 1/100)

Systemiques :

Anorexie (diminution de l'appétit), pleurs, somnolence, vomissements, diarrhée, irritabilité, fièvre ≥ 38°C, pleurs anormaux (pleurs prolongés).

Locaux :

Réaction locale au site d'injection (douleur, érythème, induration, œdème)
Une réactogénicité sollicitée légèrement supérieure a été observée après la 1^{ère} dose, par rapport aux doses suivantes.

Pour plus d'information sur les effets indésirables peu fréquents ou rares, se reporter au Résumé des Caractéristiques du Produit.

Déclarez immédiatement tout effet indésirable suspecté d'être dû à un médicament à votre Centre Régional de Pharmacovigilance (CRPV) ou sur <https://signalement.social-sante.gouv.fr>

CONDUITE À TENIR⁴

- La vaccination doit être différée chez les personnes présentant une maladie fébrile ou une infection aiguë modérée à sévère.
- Si l'un des événements suivants est survenu après l'administration d'un vaccin contenant la valence coquelucheuse, la décision d'administrer d'autres doses de vaccin contenant la valence coquelucheuse doit être soigneusement évaluée :

- Fièvre ≥ 40°C dans les 48 heures, sans autre cause identifiable ;
- Collapsus ou état évoquant un état de choc (épisode d'hypotonie-hyporéactivité) dans les 48 heures suivant la vaccination ;
- Pleurs persistants, inconsolables, pendant une durée ≥ 3 heures, dans les 48 heures suivant la vaccination ;
- Convulsions avec ou sans fièvre, survenant dans les 3 jours suivant la vaccination.

Dans certaines circonstances (telles qu'une incidence élevée de coqueluche), les bénéfices potentiels l'emportent sur de possibles risques.

- Chez les sujets ayant des antécédents de convulsions fébriles, une surveillance doit être mise en place pendant les 2/3 jours suivants la vaccination.
- Chez les sujets ayant présenté un syndrome de Guillain-Barré ou une neuropathie du plexus brachial lors de précédente(s) vaccination(s) avec l'anatoxine tétanique, la décision de vacciner avec Hexyon® doit être basée sur l'évaluation minutieuse des bénéfices et risques potentiels.
- Potentielle réduction de l'immunogénicité en cas de traitement immunosuppresseur ou d'état d'immunodéficience. Attendre la fin du traitement ou de la maladie pour vacciner sauf si l'immunodépression est chronique.
- Ce vaccin doit être administré avec précaution chez les personnes présentant une thrombocytopénie ou des troubles de la coagulation car des saignements peuvent survenir suite à une administration IM chez ces personnes.
- Chez les grands prématurés (moins de 28 semaines de gestation), en raison d'un risque potentiel d'apnée, il est nécessaire d'effectuer une surveillance respiratoire pendant 48 à 72 heures.
- Hexyon® contient de la phénylalanine. La phénylalanine peut être dangereuse pour les personnes atteintes de phénylcétonurie (PCU).

ADMINISTRATION⁴

- Voie intramusculaire (IM).
- Chez les nourrissons avant l'âge de la marche, au niveau de la cuisse.

PRIX

34,34 € TTC.

Liste I.

REMBOURSEMENT¹⁹

Remboursable à 65 % dans le cadre des recommandations vaccinales en vigueur. Agréé aux collectivités.

INDICATION³

MenQuadfi® est indiqué pour l'immunisation active des sujets à partir de 12 mois contre les infections invasives à méningocoques dues aux *Neisseria meningitidis* des groupes A, C, W et Y.

MenQuadfi® doit être utilisé selon les recommandations officielles en vigueur.

RECOMMANDATIONS³

- **1 dose est recommandée** chez l'adolescent entre 11 et 14 ans indépendamment de leur statut vaccinal. Un enfant ayant été vacciné antérieurement par un vaccin ACWY avant l'âge de 11 ans pourra bénéficier d'une dose de vaccin entre 11 et 14 ans.

- Un **rattrapage vaccinal est recommandé** chez les **15-24 ans**.

- **1 dose réalisée en rappel à 12 mois uniquement si la vaccination a été initiée avec un vaccin monovalent C**. La date d'entrée en vigueur de cette vaccination sera fixée par décret.

Ces recommandations seront effectives dès lors que ce vaccin sera pris en charge par l'assurance maladie dans le cadre du droit commun.

Il existe des recommandations vaccinales particulières et pour les professionnels Men ACWY, pour consulter l'intégralité des recommandations vaccinales en vigueur, veuillez consulter le calendrier des vaccinations disponible sur le site : <https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/vaccination/calendrier-vaccinal>

CONTRE-INDICATIONS³

Hypersensibilité aux substances actives ou à l'un des excipients ou suite à une précédente administration de ce vaccin ou d'un vaccin contenant les mêmes composants.

ADMINISTRATION³

- Voie intramusculaire (IM), de préférence dans le muscle deltoïde ou la partie antérolatérale de la cuisse en fonction de l'âge et de la masse musculaire du sujet.
- MenQuadfi® ne doit en aucun cas être administré par voie sous-cutanée, intravasculaire ou intradermique.

Pour plus d'information sur les effets indésirables peu fréquents ou rares, consultez le Résumé des Caractéristiques du Produit.

Déclarez immédiatement tout effet indésirable suspecté d'être dû à un médicament à votre Centre Régional de Pharmacovigilance (CRPV) ou sur <https://signalement.social-sante.gouv.fr>

DONNÉES DE TOLÉRANCE EFFETS INDÉSIRABLES³

Les effets indésirables les plus fréquemment rapportés (fréquence ≥ 1/100) sont :

Population	Sujets âgés de 2 ans et plus	Sujets âgés de 12 à 23 mois
Systémiques	Céphalées, myalgies, malaise, fièvre	Perte d'appétit, irritabilité, somnolence, vomissements, diarrhées, pleurs anormaux, fièvre
Au site d'injection	Douleur, gonflement, érythème	Sensibilité/douleur, érythème, gonflement

▼ Ce médicament fait l'objet d'une surveillance supplémentaire qui permettra l'identification rapide de nouvelles informations relatives à la sécurité.

Déclarez immédiatement tout effet indésirable suspecté d'être dû à un médicament à votre Centre Régional de Pharmacovigilance (CRPV) ou sur <https://signalement.social-sante.gouv.fr>

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI³

- La vaccination doit être différée chez les patients présentant une maladie fébrile sévère aiguë jusqu'à résolution de la fièvre.
- Une syncope (évanouissement), en réaction psychogène à l'injection avec une aiguille, peut survenir après, voire avant, toute vaccination. Des mesures doivent être mises en place pour prévenir toute blessure due à l'évanouissement et prendre en charge les réactions syncopales.
- MenQuadfi® doit être administré avec précaution chez les patients présentant une thrombocytopénie ou un trouble de la coagulation, car des saignements peuvent survenir suite à une administration intramusculaire chez ces personnes.
- Une réponse immunitaire adéquate peut ne pas être obtenue chez les patients recevant un traitement immunosuppresseur ou chez les patients immunodéprimés.

PRIX³

41,23 € TTC. (à mai 2024)

Liste I.

Médicament soumis à prescription médicale.

REMBOURSEMENT^{5,18}

Dans le cadre des recommandations particulières et professionnel :
Remboursement à 65% par la Sécurité Sociale.

Dans le cadre des recommandations générales : Non remboursable à la date du 1^{er} mai 2024 (demande d'admission à l'étude)

➤ INDICATION

Repevax[®] (dTcaP) est un vaccin indiqué dans l'immunisation active contre la diphtérie, le tétanos, la coqueluche et la poliomyélite chez l'adolescent dès 11 ans, chez la femme enceinte et chez l'adulte.

Repevax[®] doit être utilisé selon les recommandations officielles.

➤ CONTRE-INDICATIONS

- Hypersensibilité à l'une des substances actives, à l'un des excipients ou aux résidus à l'état de traces, ou à un vaccin contenant l'une des valences de Repevax[®].
- Encéphalopathie d'origine inconnue, survenue dans les 7 jours suivant une vaccination antérieure par un vaccin contenant la valence coqueluche.
- La vaccination doit être différée en cas de maladie fébrile sévère aiguë.

➤ DONNÉES DE TOLÉRANCE

Effets indésirables les plus fréquemment rapportés (≥ 1/100)

Systémiques :

Céphalées, nausées, fatigue/asthénie, irritabilité, frissons, diarrhées, vomissements, fièvre, myalgies, arthralgie/oedèmes des articulations.

Locaux :

Réaction locale au site d'injection (douleur, gonflement, érythème).

Pour plus d'information sur les effets indésirables peu fréquents ou rares, se reporter au Résumé des Caractéristiques du Produit.

Déclarez immédiatement tout effet indésirable suspecté d'être dû à un médicament à votre Centre Régional de Pharmacovigilance (CRPV) ou sur <https://signalement.social-sante.gouv.fr/>

1. Résumé des caractéristiques du produit Repevax[®] en vigueur.

➤ CONDUITES À TENIR

- Vérifier les antécédents de réactions suite à une vaccination, en cas de réactions graves ou sévères, la décision d'administration doit être prise avec précaution.
- Chez les sujets ayant présenté un syndrome de Guillain-Barré ou une neuropathie du plexus brachial lors de précédente(s) vaccination(s) avec l'anatoxine tétanique, la décision de vacciner avec Repevax[®] doit être basée sur l'évaluation minutieuse des bénéfices et risques potentiels.
- Ne pas administrer chez les personnes présentant un trouble évolutif ou instable, un état épileptique incontrôlé ou une encéphalopathie évolutive tant que le patient n'est pas traité et stable.
- Potentielle réduction de l'immunogénicité en cas de traitement immunosuppresseur ou état d'immunodéficience. Attendre la fin du traitement ou de la maladie pour vacciner sauf si l'immunodépression est chronique.
- Ce vaccin doit être administré avec précaution chez les personnes présentant une thrombocytopénie ou des troubles de la coagulation car des saignements peuvent survenir suite à une administration IM chez ces personnes.
- Une syncope (évanouissement), en réaction psychogène à l'injection avec une aiguille, peut survenir après, voire avant, toute vaccination. Des mesures doivent être mises en place pour prévenir toute blessure due à l'évanouissement et prendre en charge les réactions syncopales.

➤ ADMINISTRATION

- Voie intramusculaire (IM)
- De préférence dans le muscle deltoïde

Repevax[®] ne doit pas être administré dans la région fessière ; les voies intradermique ou sous-cutanée ne doivent pas être utilisées (la voie sous-cutanée peut être envisagée dans des cas exceptionnels).

➤ PRIX

21,69 € TTC

➤ LISTE I

Prescription Médicale Obligatoire.

➤ REMBOURSEMENT

Remboursable à **65 %** dans le cadre des recommandations vaccinales en vigueur. Agréé aux collectivités.



INDICATION

Repevax® (dTcaP) est un vaccin indiqué dans l'immunisation active contre la diphtérie, le tétanos, la coqueluche et la poliomyélite chez l'adolescent dès 11 ans, chez la femme enceinte et chez l'adulte.

Repevax® doit être utilisé selon les recommandations officielles.

CONTRE-INDICATIONS

- Hypersensibilité à l'une des substances actives, à l'un des excipients ou aux résidus à l'état de traces, ou à un vaccin contenant l'une des valences de Repevax®.
- Encéphalopathie d'origine inconnue, survenue dans les 7 jours suivant une vaccination antérieure par un vaccin contenant la valence coque-luche.
- La vaccination doit être différée en cas de maladie fébrile sévère aiguë.

DONNÉES DE TOLÉRANCE

Effets indésirables les plus fréquemment rapportés ($\geq 1/100$)

Systémiques :

Céphalées, nausées, fatigue/asthénie, irritabilité, frissons, diarrhées, vomissements, fièvre, myalgies, arthralgie/oedèmes des articulations.

Locaux :

Réaction locale au site d'injection (douleur, gonflement, érythème).

Pour plus d'information sur les effets indésirables peu fréquents ou rares, se reporter au Résumé des Caractéristiques du Produit.

Déclarez immédiatement tout effet indésirable suspecté d'être dû à un médicament à votre Centre Régional de Pharmacovigilance (CRPV) ou sur <https://signalement.social-sante.gouv.fr/>

➤ CONDUITES À TENIR

- Vérifier les antécédents de réactions suite à une vaccination, en cas de réactions graves ou sévères, la décision d'administration doit être prise avec précaution.
- Chez les sujets ayant présenté un syndrome de Guillain-Barré ou une neuropathie du plexus brachial lors de précédente(s) vaccination(s) avec l'anatoxine tétanique, la décision de vacciner avec Repevax® doit être basée sur l'évaluation minutieuse des bénéfices et risques potentiels.

➤ ADMINISTRATION

- voie intramusculaire (IM)
 - De préférence dans le muscle deltoïde
- Repevax® ne doit pas être administré dans la région fessière ; les voies intradermique ou sous-cutanée ne doivent pas être utilisées (la voie sous-cutanée peut être envisagée dans des cas exceptionnels).

➤ PRIX

21,69 € TTC

➤ LISTE I

Prescription Médicale Obligatoire.

➤ REMBOURSEMENT

Remboursable à **65 %** dans le cadre des recommandations vaccinales en vigueur. Agréé aux collectivités.

PRIX

21,69 € TTC



Indication

Tetravac®-acellulaire (DTCaP) est indiqué dans la prévention conjointe de la diphtérie, du tétanos, de la coqueluche et de la poliomyélite :

- En rappel à l'âge de 6 ans ;
- En rappel entre 11 et 13 ans pour les enfants n'ayant pas reçu à l'âge de 6 ans de vaccin comportant la valence coquelucheuse à dose entière (Ca).

Tetravac®-acellulaire doit être utilisé selon les recommandations officielles.

Contre-indications

- Hypersensibilité à l'une des substances actives, à l'un des excipients, ou aux résidus à l'état de traces, à un vaccin coquelucheux ou DTCaP.
- Réaction sévère après une injection précédente du même vaccin ou d'un vaccin contenant les mêmes substances.
- Encéphalopathie survenue dans les 7 jours suivant une vaccination antérieure par un vaccin contenant la valence coqueluche.
- Encéphalopathies évolutives.
- La vaccination doit être différée en cas de fièvre ou de maladie aiguë.

Données de Tolérance

Effets indésirables les plus fréquemment rapportés ($\geq 1/100$)

Systemiques :

Perte d'appétit, nervosité, irritabilité, cris et pleurs anormaux, somnolence, insomnies et troubles de sommeil, maux de tête, myalgie, vomissement, diarrhée, fièvre $\geq 38^{\circ}\text{C}$, malaise.

Locaux :

Réaction locale au site d'injection (douleur, érythème, induration, œdème).

Pour plus d'information sur les effets indésirables peu fréquents ou rares, se reporter au Résumé des Caractéristiques du Produit. Déclarez immédiatement tout effet indésirable suspecté d'être dû à un médicament à votre Centre Régional de Pharmacovigilance (CRPV) ou sur <https://signalement.social-sante.gouv.fr>

Conduite à tenir

- Potentielle réduction de l'immunogénicité en cas de traitement immunosuppresseur ou d'état d'immunodéficience. Attendre la fin du traitement ou de la maladie pour vacciner sauf si l'immunodépression est chronique.
- Chez les sujets ayant présenté un syndrome de Guillain-Barré ou une neuropathie du plexus brachial lors de précédente(s) vaccination(s) avec l'anatoxine tétanique, la décision de vacciner avec Tetravac®-acellulaire doit être basée sur l'évaluation minutieuse des bénéfices et risques potentiels.
- Ce vaccin doit être administré avec précaution chez les personnes présentant une thrombocytopénie ou des troubles de la coagulation car des saignements peuvent survenir suite à une administration IM chez ces personnes.
- Si l'un des événements suivants est survenu après l'administration d'un vaccin contenant la valence coquelucheuse, la décision d'administrer d'autres doses de vaccin contenant la valence coquelucheuse doit être soigneusement évaluée :
 - Fièvre $\geq 40^{\circ}\text{C}$ dans les 48 heures, sans autre cause identifiable ;
 - Collapsus ou état évoquant un état de choc (épisode d'hypotonie-hyporéactivité) dans les 48 heures suivant la vaccination ;
 - Cris persistants, inconsolables, pendant une durée ≥ 3 heures, dans les 48 heures suivant la vaccination ;
 - Convulsions avec ou sans fièvre, survenant dans les 3 jours suivant la vaccination.
- Antécédent de convulsions non fébriles non liées à une vaccination antérieure : demander l'avis d'une spécialiste avant toute vaccination.
- Dans certaines circonstances (telles qu'une incidence élevée de coqueluche) les bénéfices potentiels l'emportent sur de possibles risques.
- Un traitement médical approprié doit être disponible immédiatement et une surveillance doit être effectuée en cas de réaction anaphylactique après l'administration du vaccin
- Tetravac®-acellulaire contient de la phénylalanine. La phénylalanine peut être dangereuse pour les personnes atteintes de phénylcétonurie (PCU).

Administration

- Voie intramusculaire (IM)
- De préférence dans la face antérolatérale de la cuisse (tiers moyen) chez le nourrisson, et dans la région deltoïdienne chez l'enfant.

Tetravac®-acellulaire ne doit pas être administré par voie intravasculaire ni intradermique

Prix

13,01 € TTC

Remboursement

Remboursable à **65 %** dans le cadre des recommandations vaccinales en vigueur. Agréé aux collectivités

Liste I

Médicament soumis à prescription médicale.

DONNÉES DE SÉCURITÉ ET MENTIONS OBLIGATOIRES ¹

EFFETS INDÉSIRABLES LES PLUS FRÉQUENTS

CHEZ LES ADULTES ET PERSONNES ÂGÉES :

- **Systémiques** : céphalées, myalgies, malaise, frissons, fièvre.
- **Au site d'injection** : douleur, érythème, gonflement, induration.

CHEZ LES ENFANTS ET ADOLESCENTS ÂGÉS DE 3 À 17 ANS :

- **Systémiques** : céphalées, myalgies, malaise, frissons, fièvre.
- **Au site d'injection** : douleur, gonflement, érythème, induration, ecchymose.

CHEZ LES ENFANTS ÂGÉS DE 6 À 35 MOIS :

- **Systémiques** : céphalées, vomissements, myalgies, irritabilité, perte de l'appétit, pleurs anormaux, malaise, fièvre, somnolence, frissons.
- **Au site d'injection** : douleur/sensibilité, érythème, induration, gonflement, ecchymose

› Pour plus d'information sur les effets indésirables peu fréquents ou rares, consultez le **Résumé des Caractéristiques du Produit**.

› Déclarez immédiatement tout effet indésirable suspecté d'être dû à un médicament à votre **Centre régional de pharmacovigilance (CRPV) ou sur <https://signalement.social-sante.gouv.fr/>**

CONTRE-INDICATIONS

Le vaccin ne doit pas être utilisé en cas d'allergie aux substances actives, à l'un des autres composants du vaccin, ou aux résidus à l'état de traces, comme les œufs (ovalbumine, protéines de poulet), la néomycine, le formaldéhyde et l'octoxinol-9.

La vaccination doit être différée en cas de maladie fébrile modérée ou sévère ou de maladie aigüe.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

Une syncope (évanouissement), en réaction psychogène à l'injection avec une aiguille, peut survenir après, voire avant, toute vaccination. Des mesures doivent être mises en place pour prévenir toute blessure due à l'évanouissement et prendre en charge les réactions syncopales.

Ce vaccin doit être administré avec précaution chez les patients présentant une thrombocytopénie ou un trouble de la coagulation, car des saignements peuvent survenir suite à une administration intramusculaire chez ces sujets.

VaxigripTetra ne doit en aucun cas être administré par voie intravasculaire.

INDICATION

VaxigripTetra est indiqué pour la prévention de la grippe causée par les deux sous-types viraux de la grippe A et les deux types viraux de la grippe B contenus dans le vaccin pour :

- L'immunisation active des adultes, incluant les femmes enceintes, et des enfants à partir de l'âge de 6 mois.
- La protection passive des nourrissons âgés de moins de 6 mois et nés de femmes vaccinées pendant leur grossesse.

VaxigripTetra doit être utilisé sur la base des recommandations officielles.

POSOLOGIE

D'après l'expérience clinique acquise avec le vaccin trivalent, la revaccination annuelle avec le vaccin grippal est recommandée en raison de la durée de l'immunité conférée par le vaccin et parce que les souches de virus grippal en circulation peuvent changer d'une année à l'autre.

Adultes : une dose de 0,5 ml.

Enfants âgés de 6 mois à 17 ans : une dose de 0,5 ml. Chez les enfants âgés de moins de 9 ans n'ayant pas été vaccinés auparavant, une seconde dose de 0,5 mL devra être administrée après un intervalle d'au moins 4 semaines.

Nourrissons âgés de moins de 6 mois : la sécurité et l'efficacité de l'administration de VaxigripTetra (immunisation active) n'ont pas été établies. Aucune donnée n'est disponible.

PRIX

11,75 € TTC

REMBOURSEMENT SÉCURITÉ SOCIALE

Pour les populations définies par les recommandations vaccinales en vigueur :

- 100% via un bon de prise en charge de l'Assurance maladie
- 65% dans le cas particulier des enfants de 2 à 17 ans sans comorbidité
- agréé aux collectivités
- non soumis à prescription médicale

Informations pour un bon usage Beyfortus®¹

INDICATION

Beyfortus®, solution injectable en seringue préremplie, est indiqué pour la prévention des infections des voies respiratoires inférieures dues au Virus Respiratoire Syncytial (VRS) :

- chez les nouveau-nés et les nourrissons au cours de leur première saison de circulation du VRS,
- chez les enfants jusqu'à l'âge de 24 mois qui demeurent vulnérables à une infection sévère due au VRS au cours de leur deuxième saison de circulation du VRS.

Beyfortus® doit être utilisé conformément aux recommandations officielles en vigueur.

POSOLOGIE

Nourrissons au cours de leur première saison de circulation du VRS

La dose recommandée est :

- pour les nourrissons dont le poids est < 5 kg : une dose unique de 50 mg,
- pour les nourrissons dont le poids est ≥ 5 kg : une dose unique de 100 mg.

Enfants qui demeurent vulnérables à une infection sévère due au VRS au cours de leur deuxième saison de circulation du VRS

La dose recommandée est une dose unique de 200 mg administrée en deux injections intramusculaires (2 x 100 mg).

CONTRE-INDICATIONS

Hypersensibilité à la substance active ou à l'un des excipients mentionnés ci-après : L-histidine, Chlorhydrate de L-histidine, Chlorhydrate de L-arginine, Saccharose, Polysorbate 80, Eau pour préparations injectables.

ADMINISTRATION

- Ce médicament doit être administré avant la saison d'épidémie à VRS ou dès la naissance chez les nourrissons nés au cours de la saison d'épidémie à VRS, par un professionnel de santé formé utilisant des techniques aseptiques afin de garantir la stérilité du produit.
- Administration par voie intramusculaire, de préférence dans la partie antérolatérale de la cuisse.

DONNÉES DE TOLÉRANCE

Les **effets indésirables les plus fréquemment rapportés** sont les suivants :

- Éruptions cutanées (0,7 %)
 - Fièvre (0,5 %)
 - Réaction au site d'injection (0,3 %)
- (réaction, douleur, induration, œdème, gonflement, rougeur)*

Ces effets indésirables étaient peu fréquents (≥ 1/1000 à < 1/100).

Pour plus d'information sur les effets indésirables peu fréquents ou rares, se reporter au Résumé des Caractéristiques du Produit. Déclarez immédiatement tout effet indésirable suspecté d'être dû à un médicament à votre Centre Régional de Pharmacovigilance (CRPV) ou sur <https://signalement.social-sante.gouv.fr>

1. Résumé des Caractéristiques du Produit Beyfortus® en vigueur.

▼ Ce médicament fait l'objet d'une surveillance supplémentaire qui permettra l'identification rapide de nouvelles informations relatives à la sécurité. Les professionnels de la santé déclarent tout effet indésirable suspecté. Voir rubrique 4.8 du RCP pour les modalités de déclaration des effets indésirables.

PRÉCAUTION D'EMPLOI - CONDUITE A TENIR

- Des réactions graves d'hypersensibilité, notamment des cas d'anaphylaxie, ont été observées avec des anticorps monoclonaux. En cas d'apparition de signes et symptômes d'une réaction cliniquement significative d'hypersensibilité ou d'anaphylaxie, arrêter immédiatement l'administration et débiter un traitement médicamenteux et/ou des soins de soutien appropriés.
- Comme pour tous les médicaments injectables en intramusculaire (IM), il convient de faire preuve de prudence lors de l'administration du nirsévimab à des individus atteints de thrombopénie, ou d'un trouble de la coagulation.
- Chez certains enfants immunodéprimés présentant des affections avec perte de protéines, une clairance élevée de nirsévimab a été observée au cours des études cliniques, et le nirsévimab peut ne pas fournir le même niveau de protection chez ces individus.
- Il n'existe pas de traitement spécifique en cas de surdosage avec du nirsévimab. En cas de surdosage, il convient de surveiller la survenue d'effets indésirables chez le patient et de lui administrer un traitement symptomatique approprié.

PRIX

401,80€ TTC

REMBOURSEMENT

- Agréé aux collectivités.
- Nourrissons rentrant dans leur première saison de circulation du VRS : Remboursé à 30 % par la Sécurité Sociale²
- Enfants jusqu'à l'âge de 24 mois qui demeurent vulnérables à une infection sévère au VRS au cours de leur seconde saison : Non remboursé à la date du 1 Septembre 2024 (admission à l'étude)

CONDITION DE PRESCRIPTION ET DE DÉLIVRANCE

Liste I.

Médicament soumis à prescription médicale.

2. Arrêté du 26 avril 2024 modifiant la liste des spécialités pharmaceutiques remboursables aux assurés sociaux.